

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830



Date de révision : 22/04/2016

Version 16.6

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise			
1.1 Identificateur de produit			
Code produit :	921		
Nom du produit :	Solution d'iodure/iodate N/64		
Numéro d'enregistrement REACH :	Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3		
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée			
Utilisations identifiées :	Réactif pour analyses		
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
Société :	Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25 courriel : info@dujardin-salleron.com - site : www.dujardin-salleron.com		
1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59			
SECTION 2. Identification des dangers			
2.1 Classification de la substance/du mélange			
Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008.			
2.2 Éléments d'étiquetage			
Ce mélange ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CE) N° 1272/2008			
2.3 Autres dangers			
Aucun à notre connaissance			
SECTION 3. Composition/informations sur les composants			
Nature chimique : Solution aqueuse			
3.1 Substance : non applicable			
3.2 Mélange :			
Composants considérés comme non dangereux étant donné les concentrations mises en œuvre (Règlement (CE) N° 1272/2008)			
<i>Nom Chimique (Concentration)</i>			
Iodure de potassium (≈ 1,7%)			
N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
7681-11-0	231-659-4	01-21199661-40-XXXX	Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4, H302, Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317 Sensibilisation respiratoire, Catégorie1, H334 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires, H335
Iodate de potassium (< 0,06%)			
N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
7758-058-06	231-831-9	-	Matière solide comburante, Catégorie 2, H272 Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4, H302, Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie3 : irritation des voies respiratoires, H335

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



Potassium hydroxyde (< 0,02%)			
N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33	Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16			

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés. En cas de réactions cutanées : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Le cas échéant, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire boire. Administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets irritants, toux, insuffisance respiratoire.

Concerne les iodures en général : sensibilisation avec manifestations allergique chez les personnes sensibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses (dégagement d'acide iodhydrique) en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Autres informations

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex® (PREVOR). Évacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée. Collecter dans des récipients appropriés, fermés.

6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé, à l'abri de la lumière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite Court Terme	2 mg/m ³	Limite indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

Base	Effets	Voie	Valeur
DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	inhalation	1 mg/m ³
DNEL consommateurs, long terme	Effets locaux	inhalation	1 mg/m ³

Iodure de potassium (7681-11-0)

Base	Effets	Voie	Valeur
DL50	Effets systémiques	par voie orale	> 2000 mg/kg (rat)
TDL0	Effets systémiques	non précisée	2700 mg/kg (femme enceinte de 1-13 semaines) (térogénicité)
DNEL consommateurs, long terme	Effets systémiques	par voie dermique	1862 mg/kg (souris)
		par voie intraveineuse	167 mg/kg (rat)

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains et le visage après le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas contact total : Matière des gants : Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

En cas de contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de filtre recommandé : P2

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	pas d'information disponible
pH	pas d'information disponible
Point de fusion	pas d'information disponible
Point d'ébullition	pas d'information disponible
Point éclair	pas d'information disponible
Taux d'évaporation	pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	pas d'information disponible.
Pression de vapeur	pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	pas d'information disponible
Densité relative	env.1,07 g/cm ³ à 20°C
Hydrosolubilité	soluble à 20°C
Coefficient de partage n- octanol/eau	pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	pas d'information disponible.
Température de décomposition	pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	pas d'information disponible.
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

Densité apparente : aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



D'autres propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Potassium iodure

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 rat: 2779 mg/kg

Toxicité aiguë par voie dermique

Absorption

Résultat : irritation

Irritation oculaire

Lapin

Résultat : légère irritation (HSDB)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat : négatif (Lit.)

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance est classée H335 (irritation des voies respiratoires).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance est classée H334 (peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation et H335 (irritation des voies respiratoires).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Potassium iodate

Toxicité aiguë par voie orale

Symptômes : irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx, de l'œsophage et du tractus gastro-intestinal.

Irritation de la peau

lapin

Résultat : pas d'irritation (OCDE Ligne directrice 404)

Irritation oculaire

lapin

Résultat : fortes irritation (OCDE Ligne directrice 405)

Provoque des lésions oculaires graves

Génotoxicité In vivo

Action mutagène (test de cellules de mammifères): micronucleus.

Résultat : négatif (Lit.)

Génotoxicité in vitro

Test de Ames

Résultat : négatif (Lit.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance est classée H335 (irritation des voies respiratoires).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'information disponible.

Autre information

Sensibilisation possible chez les personnes prédisposées.

Potassium hydroxyde

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 rat: 273 mg/kg (RTECS)

Symptômes : brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac..

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes : brûlures des muqueuses

Irritation de la peau

lapin

Résultat : Provoque des brûlures. (IUCLID)

Irritation des yeux

lapin

Résultat : Provoque des brûlures. (IUCLID)

Risque de lésions oculaires graves. Danger de perte de la vue !

Sensibilisation

Test de sensibilisation: cochon d'Inde

Résultat : négatif (IUCLID)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Escherichia coli
Résultat : négatif (IUCLID)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Ecotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour la daphnie
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnie
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour les algues
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues
CL50 – CE50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants

Potassium iodure

Toxicité pour le poisson
CL50 Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) : 8.960 mg/l ; 96 h (ECOTOX Database)

Persistance et biodégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

Information écologique supplémentaire
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Potassium iodate

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
NOEC Daphnia magna: >= 100 mg/l; 48 h (OCDE Ligne directrice 202)
CE50 Daphnia magna: > 100 mg/l; 48 h (OCDE Ligne directrice 202)

Persistance et biodégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

Information écologique supplémentaire
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Potassium hydroxyde

Toxicité pour le poisson
CL50 Gambusia affinis (Guppy sauvage) : 80 mg/l ; 96 h (IUCLID)

Persistance et biodégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 921

Nom du produit : Solution d'iodure / iodate N/64

V 16.6



Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport routier, compte tenu de la concentration des composants

Transport aérien (IATA)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport aérien, compte tenu de la concentration des composants

Transport maritime (IMDG)
14.1 - 14.6 Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport maritime, compte tenu de la concentration des composants

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) WGK1 (légèrement dangereux pour l'eau)

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.